

UN SOUTIEN POSSIBLE

LE RÉFÉRENT LOGEMENT

Son rôle :

Vous soutenir dans les différentes étapes de votre projet : **écoute, conseils, informations, orientation et accompagnement.**

En fonction de vos besoins, il pourra :

- vous informer sur vos droits et devoirs en tant que locataire,
- vous conseiller dans les démarches administratives et budgétaires,
- vous accompagner dans votre projet professionnel ou de formation,
- faciliter votre accès aux loisirs, à la culture...



INFO+



ASSOCIATION RÉGIONALE SPÉCIALISÉE
D'ACTION SOCIALE D'ÉDUCATION ET D'ANIMATION
PÔLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
2 rue Saint Léonard - 67600 Sélestat
Tél : 03 88 92 36 74 / Fax : 03 88 92 81 37
Mél : accueil.esperance@arsea.fr

ALSACE | CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Bas-Rhin

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
Place du Quartier Blanc / 67964 STRASBOURG cedex 9
Tél : 03 88 76 67 67 / Fax : 03 88 76 67 97

www.bas-rhin.fr

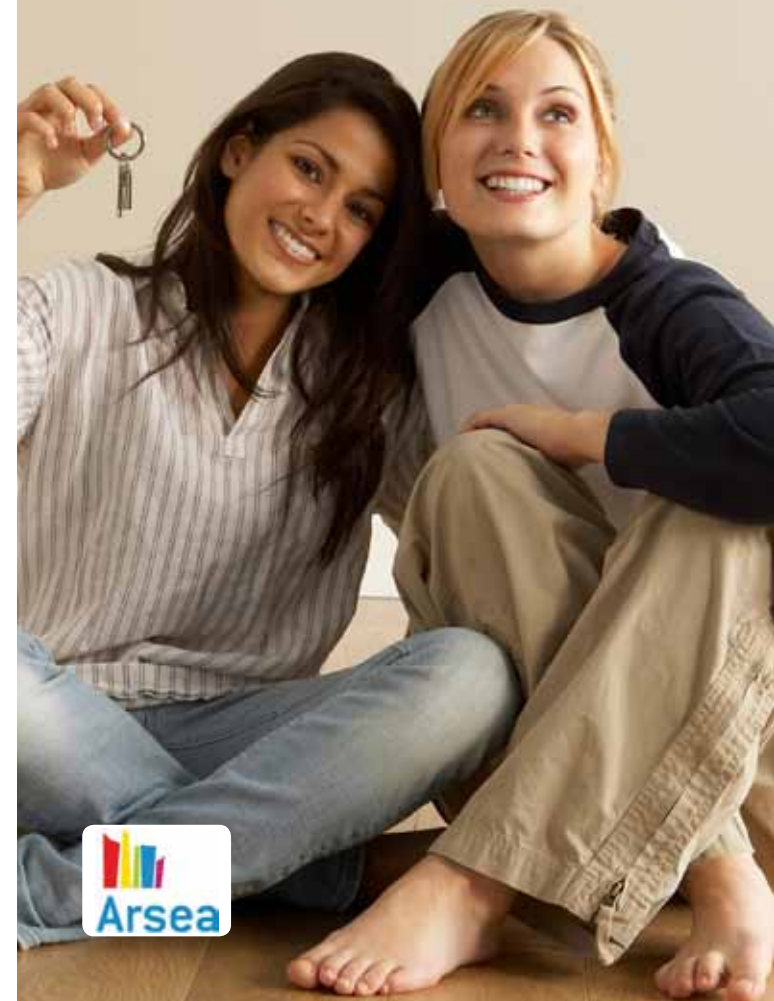
ALSACE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Bas-Rhin

67 ACCOMPAGNER
CHAQUE BAS-RHINOIS

POURQUOI PAS La COLOCATION « COACHÉE » ?

Direction de la Communication / Novembre 2018 / © Thinkstock, iStock / Impression CDBr.



La COLOCATION « COACHÉE »

Une solution de logement facile d'accès
et adaptée à de nombreux projets.

POUR QUI ?

- Vous êtes **jeune** et cherchez un logement à **SÉLESTAT** et environs.
- Vous démarrez une **formation**, un **contrat de travail** (CDD, temps partiel, intérim ...).
- Vos revenus ne vous permettent pas d'accéder à un logement seul.
- Vous manquez d'informations sur vos droits et devoirs de locataire.
- Vous voulez réaliser vos premiers pas de locataire en étant accompagné.

L'ARSEA, avec le soutien du Département du Bas-Rhin, vous propose une solution de logement accompagné.



COMMENT ?

Vous partagez un **appartement en colocation** avec 3 personnes maximum.

Chacun dispose de **sa propre chambre** et vous **partagez les parties communes**.

Vous êtes locataire auprès d'ARSEA.

Une **convention d'occupation** est signée entre le locataire **Vous** et le bailleur **ARSEA**.

COMBIEN ça COÛTE ?

Vous payez une **redevance mensuelle « tout compris »** : le loyer, l'électricité, les charges ...

L'allocation logement (aide de la CAF) est versée directement à l'ARSEA.

DANS QUEL BUT ?

Une initiation pour vous permettre de faire vos premiers pas de locataire tout en étant accompagné.

Une solution souple pour des projets variés.

VOTRE ENGAGEMENT

- Payer votre redevance chaque mois
- Vous entendre et respecter vos colocataires et vos voisins
- Être actif dans vos démarches
- Rencontrer le référent logement